

# FICHE DE FREQUENTATION

1 fiche/enfant

Enfant

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

Nom : ..... Prénom : ..... Né (e) le : / / Sexe : F - M

Classe : ..... Ecole : .....

 **Si garde alternée** (1 dossier par parent) →  semaine paire  semaine impaire

 J'autorise la prise de vues de mon enfant pour les publications et le site internet de la collectivité :  Oui  Non

**IMPORTANT**

Coordonnées du **second responsable légal de l'enfant** si domiciliation différente :

Nom / Prénom : .....  Domicile : .....  Portable : .....

**RESTAURANT SCOLAIRE** de : ..... à compter du :

lundi  mardi  jeudi  vendredi  Selon planning (à transmettre selon les délais mentionnés au règlement intérieur)

**NOUVEAU**

**Restauration du mercredi midi** : Lieu d'accueil (voir fiche annexe) : ..... à compter du :

Tous les mercredis  Selon planning

**TEMPS D'ACTIVITES** après l'école (TAP) de : ..... • A compter du / /

Tous les jours scolaires (sauf mercredis)  Occasionnellement →  lundi  mardi  jeudi  vendredi

Les modifications de fréquentation doivent se faire au plus tard le jeudi de la semaine qui précède les dates modifiées.

Uniquement pour les enfants à partir du CP :

J'autorise l'équipe d'animation à laisser partir seul mon enfant à l'issue du temps TAP

**ACCUEIL PERISCOLAIRE** de : ..... • A compter du / /

☞ 9h00 maximum de présence journalière pour les moins de 6 ans → sauf dérogation de la PMI

Lundi :  matin  soir  mardi :  matin  soir  mercredi :  matin  midi  jeudi :  matin  soir  vendredi :  matin  soir

Occasionnellement

Les modifications de fréquentation doivent se faire au plus tard le jeudi de la semaine qui précède les dates modifiées

Uniquement pour les enfants à partir du CP :

J'autorise l'équipe d'animation à laisser partir seul mon enfant de l'accueil périscolaire

## TRANSPORT SCOLAIRE



**Inscription obligatoire** auprès de « Manéo scolaire » sur le site transports-manche.fr

Uniquement pour les enfants à partir du CP :

J'autorise l'accompagnateur à laisser mon enfant partir seul à la descente du car

 **Les modifications de fréquentation** doivent se faire dans le « Kiosque Famille » via le site [www.lahague.com](http://www.lahague.com)

Tournez la page svp ▶▶

